



Fiche-synthèse

L'intelligence économique et les pouvoirs publics

**Emilie Hypolite, Amel Lablack, Diane Le Barbier
Fanny Lemêtre, Yann Le Tennier, Gabriel Mondrian**



SOMMAIRE

I – L’INTELLIGENCE ECONOMIQUE : OUTIL STRATEGIQUE DES POUVOIRS PUBLICS ?

II - LA MISSION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE RECHERCHE D'INFORMATION

1) La recherche d’informations au niveau national

2) La recherche d’information au niveau international

III - LA MISSION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DIFFUSION ET D’UTILISATION DE L’INFORMATION

IV - LA MISSION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE SECURISATION ET DE DEFENSE DE L'INFORMATION

1) Composition des services de renseignements de l’Etat

2) Pratiques illicites : luttes et protection



INTRODUCTION

A l'heure de la mondialisation, l'internationalisation des échanges impose aux différents acteurs économiques d'adopter une démarche anticipative pour faire face aux changements de leur environnement. L'efficacité de leur stratégie repose alors sur le déploiement de véritables dispositifs d'« intelligence économique » qui instituent la gestion stratégique de l'information comme levier majeur de la performance économique.

L'intelligence économique – traditionnellement définie depuis le rapport du Commissariat au Plan comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement, de distribution et de protection, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques – se révèle la réponse la plus adéquate aux mutations de l'activité capitaliste et au déploiement de la société de l'information. Il s'agit, en somme, de comprendre pour agir à bon escient, c'est-à-dire pour permettre aux entreprises d'anticiper sur l'évolution des marchés, des concurrents et des techniques. L'intelligence économique constitue par excellence l'outil du management stratégique de l'entreprise. En la matière, la France accuse un certain retard par rapport aux Etats-Unis, au Japon, où à des pays européens comme l'Allemagne. Dans ces pays, la nécessité d'une gestion stratégique de l'information n'est plus à démontrer ...

La réussite économique d'un pays dépend de la performance de ses entreprises. Le développement des actions d'intelligence économique fait donc partie des moyens que les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre afin de favoriser la compétitivité et la croissance de ses entreprises.

Dans la mesure où les entreprises ne peuvent seules initier et pérenniser une démarche globale d'influence, de sécurisation de l'information, et de veille technologique et commerciale, concurrentielle et sociétale à l'échelon mondial, il est logique de s'interroger sur la place et le rôle de l'Etat et de ses services dans la dynamique de développement d'entreprises évoluant au sein d'une guerre économique acharnée ?

I – L’INTELLIGENCE ECONOMIQUE : OUTIL STRATEGIQUE DES POUVOIRS PUBLICS ?

Situé au cœur du système d'intelligence économique, l'Etat joue un rôle incitatif puissant dans ce domaine. Il devient indispensable que les administrations concernées, dans le cadre d'un débat public, adaptent leurs missions aux nouveaux enjeux de la mondialisation des économies. Une telle réforme nécessite de la part de l'État une orientation résolue de ses capacités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information vers les entreprises et les collectivités territoriales. Il lui revient, en outre, d'adapter le système public d'information et de formation aux réalités concurrentielles des marchés globalisés. L'Etat, enfin, doit proposer une vision stratégique globale et mobiliser les acteurs économiques sur des priorités d'actions définies en fonction des pôles multiples de l'économie nationale.

Ainsi, l'Etat se doit de¹ :

- définir, concevoir, organiser et conduire les stratégies de chaque domaine de la nation par la coordination des forces nationales ;
- anticiper, en utilisant toutes les ressources de la prospective et de la planification ;
- mettre en place des stratégies d'influence pour faire entendre sa voix au niveau international ;
- gagner la guerre cognitive, la guerre de l'information dans un contexte de guerre économique, où l'information s'affirme un capital stratégique ;
- contribuer ainsi à la mise en œuvre d'une sécurité globale dans un monde de plus en plus instable et incertain.

Par ailleurs, l'Etat se doit de favoriser la situation de ses nationaux et de ses entreprises sur le marché mondial, et de configurer leur environnement technologique et humain, leur formation et leur interaction le plus efficacement possible en fonction des contraintes qui leur sont imposées, et des opportunités qui leur sont offertes.



De même, il appartient à l'Etat de lutter diplomatiquement pour contribuer à la mise en place d'une régulation internationale favorable aux intérêts nationaux.

Ces différentes actions d'intelligence économique sont mises en place – avec un succès très inégal – par différents services publics de documentation, de recherche, de renseignement et de conseil, dont les actions se coordonnent encore difficilement.

De la même manière que la démarche d'intelligence économique se diffuse avec peine dans les entreprises, elle tâtonne également au niveau des pouvoirs publics. En effet, les stratégies déployées par certains Etats montrent qu'elle tarde à s'imposer comme un outil de gestion des rapports de force géoéconomiques internationaux et comme un outil d'anticipation dans la gestion des crises, voire des campagnes mondiales de désinformation, telles que celle que la France a connu lors de la reprise des essais nucléaires en 1995.

¹ Cf. Eric DELBECQUE, document non publié.



II - LA MISSION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE RECHERCHE D'INFORMATION

Sous l'effet de la mondialisation et de l'explosion des technologies de l'information et de la communication, en particulier d'Internet, les entreprises sont désormais confrontées à une information surabondante. Comment, dans ce flot d'informations, choisir et trouver rapidement la plus utile et la plus pertinente ?

Face à cette situation, les grandes entreprises ont peu à peu intégré l'intelligence économique dans leur stratégie générale, et l'Etat met à leur disposition une quantité appréciable de données, aussi bien dans l'Hexagone qu'à l'étranger.

Mais si les grandes sociétés sont rodées depuis longtemps à cette démarche, les PME/PMI la maîtrisent encore mal. Aussi de nombreux organismes publics et parapublics (Drire, CCI, RDT, Arist, Adit...) les appuient au niveau régional par des actions de sensibilisation, de formation ou de prestations de service. En fait, ces PME/PMI n'ont que lentement pris conscience de l'importance de détenir les bonnes informations pour surclasser leurs concurrents : il peut s'agir de connaissance des marchés, de conditions d'accès de ces marchés, d'informations juridiques, technologiques, normatives ou autres. Pour creuser leur avantage compétitif, ces entreprises doivent pouvoir créer une asymétrie d'information à leur profit. Pour ce faire, elles peuvent faire appel aux administrations qui détiennent, dans de nombreux cas 80 % des informations économiques, financières et sociales répondant aux questions que se posent ce type d'entreprises.

Les informations économiques ne sont plus un facteur de production comme les autres. Elles sont désormais une des matières premières les plus précieuses utilisées par l'entreprise. Les administrations sont vivement incitées, aujourd'hui, à partager et à faire circuler cette ressource essentielle, véritable "levier de développement économique".

Les pouvoirs publics assurent donc, théoriquement, une mission de recherche et d'analyse de l'information économique. A cette fin, il existe un certain nombre d'organismes mettant en œuvre des opérations de recherche, de traitement et de diffusion de l'information.

1) La recherche d'informations au niveau national

Cette mise à disposition d'informations aux différents acteurs dérive du fait que, depuis l'apparition la loi de la décentralisation de 1982, on constate une abondance d'informations au niveau régional et national. **L'INSEE** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) est l'un des organismes les plus importants des services publics d'informations sur le sol français. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, et se compose d'une direction générale située Paris, et de directions régionales. Ainsi, pour les informations économiques nationales, les entreprises françaises se servent des informations de l'INSEE. Ses principales fonctions est de fournir des éléments nécessaires à la connaissance de l'évolution économique et sociale de la France.

Il a deux fonctions principales :

- organiser, collecter, rassembler et dépouiller les informations économiques et sociales afin de publier des enquêtes (emploi), des indices (prix) ou des résultats (comptes de la nation, recensement) ;
- élaborer des modèles économiques afin de fournir des outils d'analyse et de prévision de l'évolution économique et sociale.

Dans cet environnement d'informations, l'Etat met à la disposition des acteurs un certain nombre de données et de sources d'informations scientifiques et techniques regroupées en base de données (*EURIDILE, GREFTEL, INFOGREFFE*). Il existe également des conseils régionaux et des Chambres de Commerce et d'Industrie qui mettent en oeuvre différentes structures informationnelles, telles que les agences régionales pour l'information scientifique et technique permettant de promouvoir, auprès des PMI, l'utilisation de ces informations.

2) *La recherche d'information au niveau international*

Dans un environnement globalisé, il a été convenu de créer un centre d'étude sur la mondialisation. Il a pour objet de mettre en oeuvre des options stratégiques nationales entre les entreprises et les administrations, de former les responsables des nouvelles structures d'exploitation du renseignement industriel des entreprises, et d'analyser les systèmes d'information stratégiques étrangers. Par ailleurs, il existe des centres régionaux de documentation internationale travaillant en liaison avec les **Postes d'Expansion Economique** (PEE) à l'étranger. Ceux-ci ont deux missions essentielles qui sont, d'une part, la diplomatie économique et, d'autre part, l'assistance aux entreprises.

Autrement dit, *la diplomatie économique permet :*

- D'informer le gouvernement et l'administration française sur l'économie du pays concerné ;
- De suivre l'action internationale du pays et de ses entreprises ;
- De préparer et d'accompagner les missions et les négociations bilatérales ;
- De participer à la coordination de la politique commerciale européenne à l'égard de ce pays.

Et *l'assistance aux entreprises permet :*

- D'informer les entreprises françaises sur le marché du pays sur lequel elles envisagent de s'implanter, par des lettres d'information, des bulletins sectoriels, des études de marché ou l'organisation de séminaires ;
- De faciliter la prospection ou l'implantation des entreprises françaises par la réalisation de diagnostics et de sélections de partenaires ;
- D'organiser et d'accompagner des missions commerciales ou industrielles françaises dans le pays concerné ;
- De promouvoir les entreprises et les produits français par l'organisation ou la participation à des séminaires et à des expositions au sein du pays en question ;
- D'améliorer l'image économique et industrielle de la France dans le pays par des actions auprès des journalistes et des médias.



III - LA MISSION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DE L'INFORMATION

Cette phase consiste à distribuer l'information auprès des entreprises nationales. L'Etat est non seulement présent dans la distribution de l'information stratégique, mais il l'est également pour mettre en avant les produits ou services nationaux fabriqués par les entreprises nationales, en exerçant une influence auprès des leaders politiques ou économiques mondiaux.

En fait, cette mission revient à se demander comment organiser le partage équitable des informations récoltées, comment mettre en place, de manière pérenne, cette liaison entre des services de l'Etat et le secteur privé ? Autant de questions auxquelles les pouvoirs publics tentent de répondre en mettant en œuvre différents projets.

Suite à la demande du Premier Ministre, l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT) a mis en place une « structure de concertation et d'action en matière d'information stratégique ». Sa mission est de rassembler, capter, analyser un maximum d'informations technologiques, scientifiques venues du monde entier, proposant ainsi une sorte de banque de données publique. Cette dernière publie régulièrement des dossiers complets sur la « littérature grise » des principaux concurrents économiques de la France et travaille sur plusieurs pistes de recherche dans des domaines différents tels que l'aéronautique, le nucléaire, l'énergie, l'automobile...

Malgré le nombre accru d'intervenants dans l'environnement institutionnel de l'entreprise, tels que les experts et autres autorités scientifiques ou techniques, les médias, les associations, les pouvoirs publics (européens, nationaux, locaux) s'avèrent être la source privilégiée des entreprises pour obtenir de l'information. En effet, ceux-ci ne sont plus seulement *autorités*, mais aussi *acteurs* du jeu économique. Mais cette demande entrepreneuriale à destination de autorités publiques n'est pas toujours satisfaite, loin s'en faut...

Nous pouvons citer quelques organismes tels que l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), le CFCE (Centre Français du Commerce Extérieur), les CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) qui constituent des sources d'information intéressantes tant au niveau local et national qu'au niveau international. Une part importante de la mission de tels organismes consiste en effet à réunir des informations spécialisées – et le plus souvent actualisées – à l'attention des entreprises. Le libre accès à ces informations, préalablement triées et classées, peut constituer un gain de temps et travail non négligeables. Certains de ces organismes constituent des banques de données et il convient de citer en particulier celle de la CCI de Paris, « Delphes », deuxième banque mondiale de données économiques, derrière l'Américain « Predicast ».

C'est dans ce contexte que s'est développé un lobbying plus systémique, qui concerne désormais beaucoup d'entreprises - y compris les PME - et s'applique aux relations avec les institutions ou entre les entreprises. Son champ d'application s'est étendu, ses méthodes se sont affinées et élargies pour s'insérer dans le cadre d'une communication stratégique. En effet, on ne cherche pas à gagner face à des adversaires dans un combat épuisant et stérile, mais à gagner ensemble, avec des partenaires, dans une relation bénéfique pour tous. En fait, il faut admettre, dans ce jeu à plusieurs, qu'il n'y a pas de performance individuelle sans intelligence collective.

Comment définir le lobbying et comment s'applique-t-il au niveau des entreprises et des pouvoirs publics ?

Le lobbying consiste à effectuer des interventions destinées à influencer directement ou indirectement les processus d'élaboration, d'application ou d'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et, plus généralement, de toute intervention ou décision de pouvoirs publics. Les stratégies et tactiques de lobbying dont dispose l'entreprise pour intervenir auprès des pouvoirs publics sont multiples, pragmatiques et évolutives. L'entreprise peut, selon les nécessités, à court ou à long terme, choisir d'utiliser les groupes de pression dont elle fait partie dans son secteur d'activité, recourir à ses propres services organisationnels, ou encore faire appel à des agences spécialisées dans ce type de médiation. Et dans de nombreux cas, le lobbying se pratique par l'action conjuguée de ces trois facteurs.



Cette activité est très développée dans les pays anglo-saxons par des lobbyistes travaillant au sein des entreprises ou de cabinets privés spécialisés. Notons qu'au niveau européen, il existe des groupes d'intérêts pratiquant à Bruxelles un lobbying quotidien. Ces groupes observent, analysent et conseillent les entreprises désireuses d'infléchir la position des administrations préparant les futures normes industrielles ou commerciales. Certains cabinets se sont spécialisés dans le lobbying auprès des institutions nationales, à savoir, le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat. Dans ce cadre spécifique, la mission est de faire valoir auprès des pouvoirs publics des intérêts particuliers.

Par ailleurs, il existe des cellules de lobbying appelées « cellules d'influence » qui sont le prolongement direct des systèmes d'intelligence économique performants. Ces cellules défendent à l'ONU, auprès des organismes internationaux (OMI, OMS...), les intérêts à long terme des entreprises.

D'autres organismes, au niveau départemental ou régional, tels que les syndicats, les confédérations, les associations ou encore les chambres de commerce, débattent des problèmes qui intéressent l'entreprise et à partir desquels cette dernière va pouvoir mettre en place ses orientations stratégiques. Par exemple, au niveau du marché local, il existe un lobbying permettant de défendre ou de répondre aux questions que certaines entreprises peuvent se poser : « pourquoi ce concurrent décroche-t-il systématiquement tels marchés publics alors que nos produits sont aussi bons et nos coûts compétitifs ? »...

IV - LA MISSION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIERE DE SECURISATION ET DE DEFENSE DE L'INFORMATION

L'intelligence et la défense économiques sont aujourd'hui inséparables et nécessaires à la prospérité économique et au rayonnement d'un pays. Il devient indispensable pour les entreprises de se protéger efficacement contre les déstabilisations et de protéger leur patrimoine informationnel. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, par exemple) ne font d'ailleurs que renforcer la nécessité de se protéger efficacement.

La démarche d'intelligence économique montre qu'il ne suffit pas d'acquérir les bonnes informations, mais aussi de savoir les protéger. Cet aspect de sécurité des systèmes d'informations représente d'ailleurs le pendant incontournable de l'intelligence économique. En effet, qu'elles soient militaires, politiques ou économiques, les stratégies mises en œuvre par les Etats pour garantir leur sécurité et leur puissance, nécessitent l'analyse de multiples informations recueillies notamment par le biais des services de renseignements.

1) Composition des services de renseignements de l'Etat

Il existe dans l'organisation étatique française deux ministères qui ont la tutelle des activités publiques de renseignements :

- ◆ Le Ministère de la Défense
- ◆ Le Ministère Intérieur

Ces deux ministères s'appuient sur différents organismes :

- la **Direction des Renseignements Généraux (DCRG)**

Elle est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement, participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat et concourt à la mission de sécurité intérieure. Les services des renseignements généraux exercent leurs missions sur l'ensemble du territoire national, zones de gendarmerie comprises, sous la double autorité des préfets et de la direction générale de la police nationale.

La DCRG comprend également une inspection technique opérationnelle plus particulièrement chargée de veiller au respect des règles de déontologie et de favoriser la communication. Enfin, elle participe à la réalisation d'études. L'état-major de la DCRG assure un rôle opérationnel de liaison et de coordination avec la direction générale de la police nationale, la préfecture de police et les autres administrations ou autorités et les services déconcentrés des renseignements généraux.

- la **Direction à la Surveillance du Territoire (DST)**

La **DST** peut toujours être consultée dès que se pose un problème d'espionnage industriel ou économique. Depuis peu, la DST peut, sur demande, proposer des conseils, des mesures pratiques, y compris des conférences en entreprise pour sensibiliser les dirigeants et le personnel. Depuis plusieurs années, la DST a créé en son sein une sous-direction de protection du patrimoine économique, dont l'objectif principal est la sensibilisation des entreprises et de leurs représentants aux risques (humain, technique, technologique) de l'espionnage économique.

- La **Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE)**

L'alternance politique intervenue en France en 1981 entraîna une refonte importante de la structure du SDECE (Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage), qui fut le principal service français de renseignements depuis 1945. Les fonctions de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), le nouvel organisme rattaché au Ministère de la Défense, n'ont pas subi de modifications fondamentales. Des trois directions dont elle est dotée, l'une est chargée de la collecte et de l'analyse du renseignement sur l'étranger ; la deuxième du contre-espionnage hors de France ; la troisième de l'« action », c'est-à-dire de la planification et de l'exécution d'opérations politico-militaires à l'étranger. Malgré l'affaire du *Rainbow Warrior*, en 1985, de nombreuses autres missions furent menées à bien, en particulier en matière de lutte contre le terrorisme moyen-oriental.

- **La Direction des Renseignements Militaires (DRM)**

En vertu d'une profonde réforme du renseignement français décidée à la suite de la guerre du Golfe, les services d'analyse et d'expertise de la DGA (Délégation Générale pour l'Armement) et les moyens techniques (écoutes et interceptions) de la DGSE ont été placés sous la tutelle de la DRM (Direction du Renseignement Militaire), créée en 1992 par le ministère de la Défense. Mais la DRM ne se substituera pas à la DGSE, dont les missions sont désormais encore plus diversifiées et touchent aux aspects politico-stratégiques, économiques, scientifiques, technologiques, industriels et financiers. À terme, le ministère de la Défense gèrera deux organismes de renseignements complémentaires: la DRM et la DGSE.

- **La Direction de la Protection Secret de la Défense (DPSD)**

La Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense est responsable des opérations de contre-espionnage militaire.

2) Pratiques illicites : luttes et protection

Considérée par les entreprises comme un enjeu stratégique de première importance, l'information est désormais au cœur d'un vaste système de collecte et d'échange, et génère des pratiques qui se situent parfois à la limite de la légalité. Il est connu de tous que certaines puissances étrangères utilisent leurs centrales de renseignement d'Etat pour fournir des informations économiques ou technologiques à leurs entreprises nationales. Par ailleurs, l'Etat se doit, dans le cadre juridique, de lutter contre certaines de ces pratiques, tout en protégeant les informations stratégiques.

- L'espionnage : un risque majeur pour les entreprises

Dérive malsaine de l'intelligence économique, l'espionnage - évalué à 10 % du volume d'informations recueillies - cherche à obtenir par des moyens répréhensibles (corruption, piratage, vols de documents, écoutes téléphoniques...) les informations que l'on n'a pas pu ou su obtenir par des voies officielles.

Si le renseignement politico-militaire constitue une part essentielle de l'espionnage, la collecte des données économiques sur le potentiel industriel, financier et technologique d'un pays - décisif pour sa puissance politique et militaire - représente une activité tout aussi importante et probablement plus ancienne que l'espionnage militaire.

Inter-étatique ou privé, *l'espionnage industriel*, qui porte sur les technologies «réservées», devient un phénomène courant dans les pays développés. Face à la recrudescence de l'espionnage industriel au temps de la Guerre Froide, les pays membres de l'OTAN ont renforcé les dispositifs de protection des secrets industriels. Ainsi, en 1950, fut créé le COCOM, un comité informel chargé de la coordination de la politique commerciale avec les Etats membres du pacte de Varsovie, qui interdisait l'exportation de matériel électronique et le transfert de hautes technologies pouvant être utilisées à des fins militaires.

L'espionnage privé, qui se développe également de façon spectaculaire, porte sur le savoir-faire et les secrets de fabrication (*espionnage technique*) ou encore sur les fichiers de clientèle et les offres des entreprises rivales dans les grandes adjudications internationales (*espionnage commercial*). Comme dans l'espionnage inter-étatique, des agents sont envoyés sur place et des moyens techniques hautement sophistiqués sont utilisés pour procéder à des écoutes téléphoniques, à la photographie de documents et au piégeage de locaux. Aujourd'hui, ce type d'espionnage cause, aux firmes lésées, des pertes considérables qui s'élèvent à plusieurs milliards d'euros.

- Comment s'en protéger ?

La protection de l'information et la sécurisation des entreprises répondent à un triple impératif :

- Se prémunir contre d'éventuelles actions illicites ;
- Protéger sa propre information sensible, c'est-à-dire mettre en place au sein de l'entreprise un système de contre-intelligence ;
- Préserver et faire vivre la « culture informationnelle » de l'entreprise : ne pas entraver la collecte, le traitement et la diffusion des informations utiles par des mesures de protection excessives ou inadaptées.

L'espionnage a engendré trois formes de lutte contre les activités illégales des informateurs travaillant pour le compte des pays étrangers :

- Le contre-espionnage répressif, chargé d'identifier et de mettre hors d'état d'agir les espions étrangers;
- Le contre-espionnage défensif, appelé à recueillir des informations sur les services secrets adverses;
- Enfin, le contre-espionnage offensif, qui monte des opérations d'«intoxication», notamment par la manipulation d'agents auxquels on fait transmettre des informations erronées.

En France, le contre-espionnage défensif et le contre-espionnage répressif sont du ressort de l'une des branches de la **DST** (Direction de la surveillance du territoire), qui est rattachée à la Direction générale de la Police nationale.



Par ailleurs, il existe d'autres moyens pour se protéger de l'espionnage :

- Utiliser la législation ;
- Se rapprocher des services de protection français pour bénéficier de leur aide;
- Mettre en place une organisation de sécurité adaptée à l'entreprise ainsi que de protections matérielles et logicielles de l'entreprise ;
- Sensibiliser les salariés, intérimaires, stagiaires à l'espionnage et à la malveillance.

CONCLUSION

L'intelligence économique, lorsqu'elle pensée comme une indispensable politique publique organisant la collaboration de l'État et des entreprises, a trois fonctions essentielles :

- Une fonction de maîtrise du patrimoine scientifique et technologique,
- Une fonction d'identification des menaces et des opportunités,
- Une fonction d'élaboration de stratégies communes et de stratégies d'influence au service de l'intérêt national, donc des entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- MOSER Frédéric, BORRY Marc, *Intelligence stratégique et espionnage économique*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- ROUACH Daniel, *La veille technologique et l'intelligence économique*, coll. « Que sais-je ? », 1996.
- BLOCH Alain, *L'Intelligence économique*, Economica, 1996.

Moteurs de recherche

- Copernic
- Google
- Kartoo

Sites Internet

- www.commerce-exterieur.gouv.fr
- www.guerreeco.com
- www.infoguerre.com
- www.adit.fr
- www.neteconomie.fr
- www.acrie.fr